CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E202323** **VALABLE JUSQU'AU** **07/11/2027**

ÉDITÉ LE 03/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/10/2018

Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHALON SUR SAONE

Siret : 843 310 327 00013

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 4601236-0001

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 8633000/003 180103/21

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 8633000/003 180103/21

Situation fiscale et sociale : A jour au 13/08/2026

Raison sociale : A.M.V.R POUPON CARRELAGES

35 IMPASSE DE LA CHANAIE
71480 DOMMARTIN-LES-CUISEAUX

Téléphone : 06 61 71 98 29 **Fax :**

Portable : 06 61 71 98 29

Responsabilité légale :
POUPON AURELIE, EMILIE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : amvr.carrelages@gmail.com

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 903 371 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	4	08/11/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/09/2026 14:55

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.